Procès-verbal

Commission des finances

Réunion du :	12 février 2024 à 18h00
A :	Visioconférence
Présidence :	M. Guy MONNIER.
Présents :	Mme Liliane ESPITALIER MM. Didier BONTEMPS, Jean-Claude BUESSARD, Raphaël GERALDES, Yves MUTTI, Daniel ROLET, Philippe SURDOL.
Excusés :	M. Kamel KHELLADI,

- 1. Approbation Procès-Verbal

Le procès-verbal de la commission des finances du 13 septembre 2023, est adopté à l'unanimité.

La commission des finances valide le procès-verbal à l'unanimité.

- 2. Situation au 31 décembre 2023

Une situation financière arrêtée au 31 décembre 2023, est présentée par Guy MONNIER. Des explications sont données aux membres de la commission.

Il est en outre bien précisé que cette situation, est établie sous toutes réserves.

- 3. Calendrier relevés clubs au 31 décembre 2023

Les clubs ont été avisés que les relevés arrêtés au 31/12/2023 étaient disponibles en date du 12 janvier 2024. Il leur était précisé que la date butoir de règlement était fixée au 15 février 2024.

Un rappel a d'ores et déjà été réalisé le 25 janvier 2024.

Un second rappel va être envoyé le 14 février 2024.

Dans le cadre de la procédure financière il est proposé le calendrier suivant :

- Prises de contacts téléphonique à compter du 26 février 2024
- Mises en demeure de régler en date du 18 mars 2024, avec délai de 8 jours, comme selon article financier
- Envoi des LRAR le 03 avril 2024

La commission des finances valide le calendrier proposé.

- 4. Prélèvements clubs

Il existe un projet de mise en place d'un système de prélèvement auprès des clubs.

Il s'agira d'un volontariat, sur la base de l'étude des derniers relevés de chaque club volontaire. Ainsi, un prélèvement mensuel au montant fixe serait réalisé tous les mois, sur 10 mois (septembre à juin), puis une situation serait réalisée.

Cela semble nécessaire afin de faire face aux besoins en trésorerie qui peuvent créer des complications notamment sur le mois de décembre. Il est à noter que le District avance la péréquation des arbitres, ce qui représente des sommes très importantes.

La commission des finances valide la mise en place des prélèvements clubs, à compter de la saison 2024/2025.

- 5. Péréquation U15 et U18

De nombreux clubs possédant des équipes U15 et/ou U18 réclament la mise en place de la péréquation arbitres sur ces catégories.

Cela aurait notamment l'avantage que les dirigeants n'aient plus soit à être en possession de chèques « en blanc », soit à avancer l'argent.

Nous aurions aussi une réduction du nombre d'arbitres non réglés le jour de la rencontre, et qui ne reçoivent pas le paiement par la suite.

La commission des finances valide la mise en place de la péréquation arbitres à compter de la saison 2024/ 2025 sur les catégories U15 et U18.

- 6. Subventions amicales

Nous avons reçu deux demandes de subventions de la part des amicales.

- Amicale des Educateurs

Les documents financiers ont été fournis, la demande est donc conforme.

- Amicale des Arbitres du Haut Doubs

Les documents financiers ont été fournis, la demande est donc conforme.

- 8. Achats / écologie

Concernant les différents stages ou formations, nous achetons de nombreuses bouteilles individuelles d'eau.

Notre district a depuis de nombreuses années, développé le PEF, dont son axe basé sur l'écologie.

Comme cela se pratique dorénavant dans de nombreux sports, de nombreux clubs, et au sein de nombreuses collectivités, il pourrait être envisager d'encourager les gourdes en lieu et place des bouteilles d'eau.

La commission des finances charge Messieurs BELAINOUSSI et POBELLE de mener des recherches quant à l'acquisition de gourdes, tant en besoins, qu'en coûts.

- 10. Foot diversifié

Footgolf

Jean-Claude BUESSARD a adressé une demande de budget en lien avec l'opération footgolf du 01 juillet 2024. La base prévue est de 25 personnes.

Il est sollicité l'octroi d'une aide de 8 euros par personne, ainsi qu'un sandwich pour chaque personne.

La commission des finances vote un budget de 350 euros pour cette opération.

Fitfoot

Jean-Michel GUYONVERNIER a demandé que dans le cadre du concours fitfoot puisse être remis aux deux clubs lauréats un bon d'achat.

La commission des finances attribue deux bons d'achats de 80 euros.

Foot adapté

Une commande de 300 médailles a été validé par le Trésorier, Guy MONNIER, afin de pourvoir aux remises lors des différentes actions sport adapté.

*****

Le Président,
G. MONNIER

Le Directeur Administratif,
J. POBELLE